

FICHE

PASSERELLE N°2

**Passage de la 2nde ou 1ère générale
et technologique vers une 1ère
professionnelle**

Passerelle n°2

Passage de la 2nde ou 1ère générale et technologique vers une 1ère professionnelle

Références réglementaires

- Décret n°2009-148 du 10 février 2009 relatif à l'organisation de la voie professionnelle,
- Décret n°20096145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel,
- Arrêté du 10/02/2009 relatif aux voies d'orientation,
- Textes parus au BOEN spécial n°2 du 19 février 2009.

Objectif recherché par rapport au projet académique

- Prévenir les sorties sans diplôme,
- Favoriser la poursuite d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur.

Population concernée

- Cette passerelle s'adresse aux lycéens des voies générales et technologiques désirant passer dans la voie professionnelle.
- Cette demande est exprimée après constat que le travail mené en accompagnement personnalisé - voire lors d'un stage de remise à niveau - ne permet pas la continuité du parcours vers un baccalauréat général ou technologique. Ce changement d'orientation ne peut se faire qu'en fin de classe de 2nde GT ou 1ère GT. La démarche doit cependant être anticipée.

Effectifs

	Juin 2011	Juin 2012
Décision d'orientation 2nde GT - 1ère Pro (public)	1.7 % soit 250 élèves de 2nde GT	2.6 % soit 360 élèves de 2nde GT
Flux observés BEA (base élèves académique) 2nde GT - 1ère Pro	1.2 %	1.9 %

Si le nombre est plus élevé en 2012, ceci est lié à un rééquilibrage des orientations vers la voie professionnelle des élèves de seconde GT vers la 1ère Pro (au lieu de la seconde professionnelle comme auparavant),

Par rapport à l'affectation en LP public

- 464 élèves de 2nde GT candidats à une affectation en 1ère professionnelle soit 5.95%,
- 237 affectés V1 : 51% taux de satisfaction V1,
- 258 affectés tous vœux : 55.6% taux de satisfaction,
- 308 présents au 15/10 : 66.4% taux de satisfaction finale,
- Pour le détail par EPLE et spécialité, se reporter au bilan de l'orientation et de l'affectation édition 2012-2013.

Descriptif de la mise en oeuvre

- L'identification des élèves éventuellement concernés a lieu lors des entretiens individuels entre les élèves et les professeurs principaux ou les conseillers d'orientation psychologues, ou au moment des conseils de classe.
- L'élève qui souhaite changer de voie définit alors un projet avec l'aide de l'équipe éducative. A l'issue de la démarche, il formule une demande de changement de voie d'orientation.
- Le chef d'établissement, avec l'accord de l'établissement d'accueil, met en place un stage d'immersion afin de concrétiser le projet de l'élève. A l'issue de ce stage, le proviseur du lycée d'accueil formulera un avis sur cette orientation, qui sera transmis à l'établissement d'origine pour saisie dans le cadre de l'affectation.
- Après avis du conseil de classe, ce changement d'orientation est prononcé par le chef d'établissement, lors du conseil de classe du 3ème trimestre. L'élève participe ensuite à la procédure d'affectation en 1ère professionnelle.

Stages d'immersion : Préconisations

- Durée : 2 x 1/2 journée,
- Calendrier : de mi-mars à mi-mai (pour répartir l'accueil des stagiaires pour les LP et ne pas précipiter le changement d'orientation),
- Contenu : Découvrir à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel et technologique. La journée démarra par une présentation rapide de l'ensemble des filières du LP (cela peut être fait au préalable par des portes ouvertes ou avec le conseiller d'orientation psychologue),
- Suivi des cours dans la spécialité choisie si possible, proposer à un élève de LP d'être tuteur de l'élève à accueillir (choisir par exemple un ancien élève de 2nde GT),
- Terminer la journée par un petit entretien bilan à mener soit avec l'équipe de direction, soit avec un enseignant référent de la spécialité,
- A l'issue du stage, le LP d'accueil complète l'attestation de stage et la transmet au LEGT d'origine.

Ressources

- Dossier d'affectation en 1ère professionnelle
- Attestation de stage d'immersion en LP
- Circulaire positionnement
- Exemples de convention de stage d'immersion en LP
- Grille de positionnement élève à l'entrée en 1ère professionnelle (*à paraître*)

Affectation de l'élève

- Tout élève passant de la 2nde GT à la voie professionnelle (1ère ou 2nde) est soumis à la procédure d'affectation en vigueur dans l'académie (cf. guide procédures 2012-2013).
- Il sera affecté par le DASEN.
- Cela est également le cas si, de façon exceptionnelle, ce changement a lieu en cours d'année.

Montage pédagogique

- **A l'entrée en 1ère professionnelle**, l'élève de 2nde GT bénéficiera d'un entretien pédagogique.

Celui-ci a pour objectif :

- de définir les acquis de l'élève en terme de connaissances et de compétences,
- de déterminer le parcours individualisé de formation proposé à l'élève qui intègre le cas échéant les modalités d'accompagnement pédagogique spécifiques à mettre en œuvre.

- **L'aménagement pédagogique vise plus particulièrement l'enseignement professionnel.**

En effet, les élèves qui arrivent en 2nde n'ont pas de bagage par rapport au champ professionnel dans lequel ils s'engagent.

- **Différentes pistes possibles :**

- immersion pour un temps en début d'année avec les élèves de seconde professionnelle,
- modules spécifiques,
- module en début d'année,
- adaptation de l'emploi du temps,
- mise en stage rapide,
- enseignement individualisé au sein du groupe : TP adapté.

Ces différentes modalités sont mises en œuvre par les EPLE en fonction des effectifs et caractéristiques des élèves concernés.

- **Constitution d'un binôme :**

- un binôme élève montant de 2nde professionnelle et élève montant de 2nde GT peut être constitué. Le 1er assurera un soutien pour l'enseignement professionnel et technologique, le second pour l'enseignement général. Il s'agit d'un échange de "services",

- **Les moyens à utiliser :**

- l'accompagnement personnalisé, les heures d'enseignement général ou d'enseignement professionnel,

- **PFMP :**

- selon la durée de formation, il y a ou non nécessité de demander un positionnement. Si 16 semaines, cette demande est inutile, l'élève peut assurer ces 16 semaines sur les deux années du cycle.

D'un point de vue pédagogique, un accompagnement spécifique sera fait par les enseignants pour ces élèves arrivés en cours de cursus : rappel des objectifs de la PFMP, aide à la recherche d'entreprises.

- **Diplôme intermédiaire.** Pour ce public, il doit constituer une exception (sauf cas particulier de filière où le niveau V reste un niveau d'insertion comme l'esthétique). Pour mémoire, pour ces élèves, elle se déroulera sous le statut de candidat libre et sous forme d'épreuve terminale.

Eléments d'évaluations

Pour ces élèves :

- Nombre d'élèves 2nde GT - 1ère Pro,
- Taux de passage 1ère Pro- Tale Pro,
- Taux de sorties,
- Taux de réussite au bac
- Taux de poursuites d'études.